Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 62 (1970)

Heft: 11

Artikel: Colloque européen sur les problèmes des travailleurs migrants

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385605

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Colloque européen sur les problèmes des travailleurs migrants

Un colloque s'est tenu, sur l'initiative du Conseil communautaire de la jeunesse syndicale à Dusseldorf du 26 au 28 octobre. Consacré aux problèmes des jeunes travailleurs migrants, ce colloque réunissait entre autres des membres de la Confédération européenne des syndicats libres dans la communauté, des membres syndicaux du Comité consultatif «libre circulation auprès de la CEE», ainsi que des responsables syndicaux qualifés en la matière.

Les participants à cette réunion ont constaté que la présence de plus de 6 millions de travailleurs étrangers dans la communauté était rendue nécessaire, notamment dans les pays hautement industrialisés, non seulement en raison de l'aggravation des déséquilibres régionaux, mais aussi de la politique libérale et désordonnée de nos

gouvernements dans le domaine économique.

Ils ont rappelé que la réalisation progressive de l'intégration européenne et la perspective de la création de l'union économique et monétaire – dont le but essentiel doit être celui du plein et meilleur emploi – exigent la mise en œuvre d'une politique active de l'emploi au niveau communautaire. C'est dans le contexte d'une telle politique de l'emploi que doivent s'inscrire les mesures relatives à la libre circulation des travailleurs, libre circulation qui ne devrait pas s'effectuer sous la contrainte économique, mais devrait être un des moyens de garantir aux travailleurs la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Les participants au Colloque attirent l'attention de la Conféderation européenne des Syndicats libres dans la communauté sur le fait que «la solution des problèmes des travailleurs émigrés, la défense de leurs droits, la protection de leurs intérêts exigent une action plus adéquate de la part du mouvement syndical pour mettre fin aux carences constatées dans ce domaine. Dans cet ordre d'idées, ils estiment qu'il est nécessaire de reconnaître tous les droits à l'intérieur du mouvement syndical aux travailleurs adhérents quelle que soit leur nationalité. Une représentation doit être réservée à ces travailleurs dans les instances syndicales à tous les niveaux. Des contacts entre les organisations des pays d'émigration et d'immigration doivent être intensifiés et perfectionnés.

Enfin, un effort tout particulier doit être entrepris dans le domaine de la presse et de l'information sociale et syndicale des travailleurs étrangers.» «Hebdo F. O.»